

DIRECTIVES LABEL TALENT

Valable dès la saison 2026/2027

Table des matières

Art. 1 Clubs concernés.....	2
Art. 2 Catalogue des critères.....	3
Art. 2.1 Catégorie « Structure ».....	3
Art. 3 Certification / récompenses	3
Art. 4 Encadrement du Label	3
Art. 4.1 Structure générale des visites Label	3
Art. 4.2 Encadrement	3
Art. 5 Devoirs des clubs.....	4
Art. 5.1 Tâches, compétences et obligations	4
Art. 5.2 Délais	4
Art. 6 Modalités de paiement	5

ART. 1 CLUBS CONCERNÉS

Selon les dispositions réglementaires, certaines catégories sont soumises de manière contraignante au « Label Talent » peuvent participer :

Nbr Clubs	Club	U14-Elit	U16-Elit	U18-Elit	U21-Elit	Teams
1	CP Meyrin Association	U14-Elit				1
2	EHC Basel Nachwuchs	U14-Elit	U16-Elit			2
3	EHC Biel-Bienne Spirit AG	U14-Elit	U16-Elit	U18-Elit	U21-Elit	4
4	EHC Chur	U14-Elit				1
5	EHC Dübendorf	U14-Elit	U16-Elit			2
6	EHC Kloten	U14-Elit	U16-Elit	U18-Elit	U21-Elit	4
7	EHC Olten Prospect	U14-Elit				1
8	EHC Urdorf	U14-Elit				1
9	EHC Visp Lions / Valais-Wallis Future	U14-Elit	U16-Elit			2
10	EHC Winterthur	U14-Elit	U16-Elit			2
11	EV Zug	U14-Elit	U16-Elit	U18-Elit	U21-Elit	4
12	GCK Lions	U14-Elit	U16-Elit		U21-Elit	3
13	Genève Futur Hockey	U14-Elit	U16-Elit	U18-Elit	U21-Elit	4
14	Gottéron MJ Sàrl	U14-Elit	U16-Elit	U18-Elit	U21-Elit	4
15	HC Ajoie	U14-Elit	U16-Elit			2
16	HC Ambri Piotta Giovani	U14-Elit	U16-Elit	U18-Elit	U21-Elit	4
17	HC Davos	U14-Elit	U16-Elit	U18-Elit	U21-Elit	4
18	HC Dragon Thun	U14-Elit	U16-Elit			2
19	HC Eisbären St.Gallen	U14-Elit				1
20	HC Innerschwyz	U14-Elit				1
21	HC Les Griffons	U14-Elit				1
22	HC Lugano	U14-Elit	U16-Elit	U18-Elit	U21-Elit	4
23	HC Sierre	U14-Elit				1
24	HC Neuchâtel Université	U14-Elit				1
25	HC Valais Chablais Futur	U14-Elit				1
26	HC Yverdon les Bains	U14-Elit	U16-Elit			2
27	HCC Academy	U14-Elit	U16-Elit			2
28	Lausanne Hockey Club Academy	U14-Elit	U16-Elit	U18-Elit	U21-Elit	4
29	Lunoxx Hockey	U14-Elit				1
30	Rapperswil-Jona Lakers	U14-Elit	U16-Elit	U18-Elit	U21-Elit	4
31	SC Bern Future	U14-Elit	U16-Elit	U18-Elit	U21-Elit	4
32	SC Langenthal Nachwuchs AG	U14-Elit	U16-Elit			2
33	Rheintal Future	U14-Elit				1
34	SCL Young Tigers	U14-Elit	U16-Elit	U18-Elit	U21-Elit	4
35	HCT Young Lions	U14-Elit	U16-Elit			2
36	ZSC Lions	U14-Elit	U16-Elit	U18-Elit		3
Participants	36	36	24	13	13	86

ART. 2 CATALOGUE DES CRITÈRES

Le catalogue des critères complet figure en annexe. Le catalogue est publié sur le site web.

Critères rouges : Les clubs doivent connaître ces critères, la saisie et l'évaluation s'effectuent directement via la SIHF.

Art. 2.1 Catégorie « Structure »

Toutes les organisations (SA/club = une organisation) alignant au moins deux (2) équipes ou plus au sein du Label Talent remplissent les critères de la catégorie « Structure ».

Les points « Structure » ne peuvent pas être cumulés (à l'intérieur de plusieurs clubs partenaires / sur plusieurs Labels → Talent Label & Label Ambition).

ART. 3 CERTIFICATION / RÉCOMPENSES

Les 3 meilleurs clubs Talent-Label (scores les plus élevés) obtiennent une récompense et cela sera communiqué comme il se doit.

Chacun des 2 meilleurs clubs par catégorie d'âge (scores les plus élevés) seront récompensés par un diplôme.

ART. 4 ENCADREMENT DU LABEL

Le Comité technique est en charge de la mise en œuvre technique et du contrôle de la qualité du Label Talent.

Art. 4.1 Structure générale des visites Label

Niveau	Visite	Contact sur le terrain
U21-Elit	Direction technique SIHF	« Sur demande » L'invitation suivra par chaque directeur du sport de club
U18-Elit	Direction de sport	
U16-Elit	Administration Label	
U14-Elit	HC U21/U18 (obligatoire)	

Art. 4.2 Encadrement

Des coaches instructeurs encadrent les clubs individuellement ou en groupe (visites de terrain / critères web).

Assistance technique en cas de questions concernant la plateforme web : coach@sihf.ch.

ART. 5 DEVOIRS DES CLUBS

Art. 5.1 Tâches, compétences et obligations

- Les compétences des différents acteurs et groupes sont définies dans le règlement du Talent Label
- Tous les clubs participants ou le Comité technique peuvent déposer des demandes jusqu'à 20 jours avant l'assemblée Label correspondante. Le catalogue des critères fait partie intégrante des Directives.
- Participation à la réunion annuelle « Label Talent »
- Les clubs doivent remplir dûment le Label Talent en tant que critère « Talent-Label 26/27 ».

Les questions d'ordre sportif doivent être adressées aux instructeurs ou Andreas Götz.

Art. 5.2 Délais

Date	Description	Responsabilité
15.09.2026	Ouverture de la plateforme Label	SIHF
31.12.2026	Facturation 1ère partie des subventions selon Art. 6	Club
15.03.2027	Attribution du Label Talent : la plateforme pour les clubs sera fermée	Club
15.04.2027	Conclusion de l'évaluation	SIHF
22.04.2027	Délais pour recourir contre les ratings (7 jours)	Club
30.04.2027	Envoi des ratings définitifs	SIHF
31.05.2027	Facturation selon le rating définitifs	Club



ART. 6 MODALITÉS DE PAIEMENT

Le club reçoit au 31.12.2026 un premier versement (note de crédit). Les montants suivants s'appliquent par équipe et par club :

Équipe	Montant
U21-Elit	CHF 35'000.00
U18-Elit	CHF 12'000.00
U16-Elit	CHF 4'000.00
U14-Elit	CHF 1'000.00

Le décompte final et le paiement final selon le rating définitif et déduction faite de la 1^{re} tranche (en fonction de la réception des contributions en faveur de la promotion de la relève destinées au Label Talent).